



Délit initié de la part d'un maire.

Par **siran**, le **12/05/2008** à **14:50**

Y-a-t-il délit d'initié lorsqu'un Maire passe ses vignes en terrains constructibles et les vend à un promoteur pour y construire un lotissement. A quel article de loi doit-on se référer? Y-at-il une jurisprudence? Merci.

Par **jeetendra**, le **12/05/2008** à **20:15**

bonsoir, là je ne vois pas de délit d'initié, ni d'infraction commise par le maire qui a comme tout citoyen le droit de vendre ses terrains à un promoteur immobilier, cordialement